



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BASSE-NORMANDIE**

**Division de Caen**

Hérouville-Saint-Clair, le 23 décembre 2005

Monsieur le Directeur  
du GANIL  
BP 5027  
14076 CAEN CEDEX 5

**OBJET :** Contrôle des installations nucléaires de base.  
Inspection n° INS-2005-GANIL-0001 du 12 décembre 2005.

**N/REF :** DEP-DSNR CAEN-0909-2005

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 12 décembre 2005 au GANIL.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

#### Synthèse de l'inspection

L'inspection du 12 décembre 2005 était une visite générale, visant à faire le bilan de l'année écoulée en termes de sûreté et de radioprotection. Il s'agissait également de vérifier le respect des engagements pris par l'exploitant au cours des dernières inspections et des incidents récents. Un point plus spécifique a été fait sur le thème de la gestion des sources. Après avoir examiné les documents présentés par l'exploitant, les inspecteurs ont procédé à une visite des installations.

Au vu de cet examen par quadrillage, la gestion de l'installation semble satisfaisante. Aucun écart notable n'a été relevé. On soulignera néanmoins que plusieurs engagements n'ont pas été respectés. On notera également les difficultés liées à l'appropriation par les agents du GANIL des outils mis en place ces dernières années (fiches de défaut, fiches d'amélioration, fiches d'intervention). Certaines informations complémentaires sont demandées, concernant notamment les dispositions à prendre pour améliorer l'utilisation des outils précédemment cités, ainsi qu'au sujet de la gestion des effluents du LARIA.

... / ...

## A. Demandes d'actions correctives

Sans objet

## B. Compléments d'information

### **B.1. Gestion des effluents du LARIA**

Lors de l'inspection, vous avez évoqué les difficultés que vous rencontriez vis-à-vis de la gestion des effluents du LARIA<sup>1</sup>. En effet, faute de détenir une autorisation de rejet appropriée, vous entreposez dans des cuves les effluents produits par ce laboratoire. Ces derniers, produits en petites quantités régulières, sont notamment caractérisés par leur concentration élevée en chlorures. Vous évoquiez, lors de la visite de surveillance, l'éventualité d'une dilution sur place qui vous permettrait d'abaisser la concentration en chlorures en vue d'un rejet à l'égout classique. Cette solution, outre le fait qu'elle vous permettrait une gestion in situ de vos effluents, vous donnerait par ailleurs l'occasion de tester les dispositifs d'alerte « niveau haut » de vos cuves. L'autre alternative consisterait en une gestion des effluents via une filière d'évacuation caractérisée par l'identification d'un repreneur autorisé. Je vous invite à vous rapprocher de la station de traitement d'eau potable de Caen afin de vous aider à établir la faisabilité d'une dilution sur place des effluents générés par le LARIA.

**Je vous demande de me faire part des résultats de votre analyse et de vos propositions concernant la gestion définitive des effluents liquides générés par l'exploitation du LARIA.**

### **B.2. Appropriation et utilisation des outils qualité par les agents du GANIL**

Les inspecteurs ont pu constater une baisse générale d'utilisation des outils de suivi mis en place ces dernières années en matière de détection et de traitement des défauts (fiches de défaut et fiches d'amélioration), ainsi qu'en matière de suivi des interventions et des travaux. Il a bien été noté qu'un effort important avait été mené par les responsables de ces démarches dans l'objectif d'accompagner sur le terrain et de favoriser l'appropriation de ces outils par les agents du GANIL. Néanmoins, après quelques années d'existence, il semble que votre personnel se montre réfractaire à l'utilisation de ces dispositifs. Pourtant, ces outils sont utiles en cela qu'ils vous permettent de suivre de manière rapprochée les actions qui se déroulent dans votre établissement. Leur rôle consiste en particulier à identifier les dysfonctionnements afin d'anticiper la survenue d'anomalies ou d'incidents significatifs, conformément à l'arrêté du 10 août 1984 dit « arrêté qualité » relatif à la qualité de la conception, de la construction et de l'exploitation des installations nucléaires de base. Vous identifiez, au nombre des points pouvant éventuellement expliquer cette situation, un formalisme trop lourd ou une utilisation abusive faite par le passé (utilisation de ces outils comme moyen de sanction). Il conviendra que vous trouviez des parades ad hoc vous permettant de surmonter ces travers, dans l'objectif de rendre son dynamisme initial à votre système de management de la qualité et de suivi des interventions.

**Je vous demande de me préciser les dispositions que vous envisagez afin de rendre pérennes et exploitables l'existence et l'utilisation de votre système de suivi et de traitement des défauts, ainsi que de votre outil de suivi des interventions et des travaux.**

---

<sup>1</sup> LARIA : Laboratoire de radiobiologie relevant du CIRIL (Centre interdisciplinaire de recherche sur les ions laser), inclus dans l'installation nucléaire de base.

## C. Observations

### **C.3. Position de sécurité des potences**

Lors de la visite de terrain, et notamment dans les aires d'expérience, les inspecteurs ont constaté la présence de nombreuses potences se trouvant à proximité des équipements. Ils se sont alors interrogés sur les conséquences potentielles qu'occasionnerait la chute d'un de ces dispositifs de manutention sur les installations. Il ne semble pas que des positions de sécurité aient été prévues pour les différentes phases d'utilisation des équipements.

### **C.4. Des améliorations en termes d'actions de sûreté, sécurité et radioprotection**

Les inspecteurs ont bien noté, en tant que point positif, le nombre important des démarches menées ces dernières années dans l'objectif d'améliorer la sûreté, la sécurité, et la radioprotection au sein de l'établissement du GIE GANIL. Ces démarches, portées par quelques personnes motivées, se concrétisent par la mise en place de formations et d'outils spécifiques, et par la réalisation d'actions multiples dédiées à ces problématiques. Hormis les difficultés évoquées précédemment pour ce qui est de l'appropriation des outils par le personnel, on notera néanmoins une amélioration globale de la culture de sûreté au sein de l'établissement. On rappelle à ce sujet que ce défaut de culture constituait l'un des points faibles du GANIL il y a quelques années.

### **C.5. Gestion de la qualité et suivi des engagements**

Ces points positifs peuvent néanmoins être nuancés par un ralentissement des actions menées en termes de gestion de la qualité et de suivi des engagements. En effet, il est regrettable de constater que plusieurs engagements n'ont pas été respectés, et que les audits programmés depuis plusieurs années n'ont toujours pas été réalisés.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,  
le chef de division,

SIGNE PAR

Olivier TERNEAUD